



## Accédez à votre profession

# FORMATION DE BASE



FORMULE EN SALLE, EN CLASSE VIRTUELLE ET PAR CORRESPONDANCE  
**COURTAGE IMMOBILIER RÉSIDENTIEL – EEC.22**

FR + AN

**AEC**

Formation créditée de niveau collégial menant vers une attestation d'études collégiales, reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce programme est composé des cours suivants :

### 6 COURS DE TRONC COMMUN\*

**Droit immobilier** (75 h)

**Mathématiques immobilières** (45 h)

**Loi sur le courtage immobilier** (45 h)

**Évaluation immobilière** (45 h)

**Analyse de la profession et gestion des affaires** (45 h)

**Architecture et construction** (45 h)

### AINSI QUE 1 COURS DE PROFIL SPÉCIFIQUE

**Rédaction de contrats et de documents** (90 h)

\* Le programme EEC.22 comprend 7 cours dont 6 qui sont également donnés dans le programme de courtage immobilier commercial (EEC.2F).

### Formule par correspondance (en français seulement)

Cours à la carte (4 cours à la fois maximum)

**Durée :** À votre rythme (délai maximum de 6 mois pour compléter les cours inscrits au contrat incluant les examens)

### Formule en salle

Cours de jour ou de soir sur les campus de l'Île-des-Soeurs, Laval ou Brossard

### Formule en classe virtuelle

Cours de jour ou de soir à partir de votre ordinateur personnel, connexion Internet requise


**Durée :** **390 heures** (à partir de 4 mois ou plus)


**Nos services :**

- Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique;
- Aide financière gouvernementale disponible pour les étudiants à temps plein;
- Accès au portail étudiant Omnivox;
- Politique de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC);
- Journée Carrière
- Séance de préparation à l'examen de certification de l'OACIQ (optionnel).

### 3 CAMPUS POUR MIEUX VOUS SERVIR

 Campus de l'Île-des-Soeurs  
**600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8**

 Campus de Laval  
**3224, avenue Jean-Béraud, bureau 208, Laval (Québec) H7T 2S4**

 Campus de Brossard  
**6300, avenue Auteuil, bureau 527, Brossard (Québec) J4Z 3P2**

## CONDITIONS D'ADMISSION

En plus d'avoir le droit d'étudier et de travailler au Québec, est admissible, toute personne qui, dans un premier temps, satisfait aux conditions générales d'une AEC :

- Avoir interrompu ses études régulières pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;  
**OU**
- Être visé par une entente conclue entre le Cégep et un employeur ou par un programme gouvernemental;  
**OU**
- Avoir poursuivi au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

Et qui, dans un deuxième temps, satisfait aux conditions particulières d'admission à ce programme :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou l'équivalent, incluant les mathématiques de 5<sup>e</sup> secondaire;  
**OU**
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

### Pour les études effectuées à l'étranger,

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

### Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières,

il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel ainsi qu'un curriculum vitae. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il faut fournir les documents suivants par courriel ou en personne :

**Une preuve de scolarité** selon les conditions énoncées précédemment. Nous acceptons le diplôme d'études secondaires (ou plus élevé) ou le relevé de notes.

**Une preuve d'identité**, seulement l'un des documents suivants est accepté selon le cas :

- le certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne;
- la carte de citoyenneté (pour les personnes naturalisées);
- le certificat de commémoration de citoyenneté canadienne délivré par Citoyenneté et Immigration Canada;
- la fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688];
- la carte de résidence permanente;
- le visa de travail (pour les résidents temporaires en attente de la procédure d'immigration) et/ou un certificat de sélection du Québec (CSQ).

**Le contrat de services éducatifs complété :** si vous ne l'avez pas reçu par courriel ou en personne, vous pouvez le demander en envoyant un courriel à [demande.admission@collegeimmobilier.com](mailto:demande.admission@collegeimmobilier.com).

Veuillez noter que **seulement les copies** des documents sont requises.